

Depuis le premier novembre 2017, les démarches suite à l'obtention de votre permis de conduire ont changé.

Dès lors que vous avez validé votre examen pratique, vous avez la possibilité d'effectuer les démarches pour l'édition de votre titre de conduite directement par vos propres moyens sur le site de l'ANTS.

Schipman Formation se propose de vous accompagner en effectuant les démarches à votre place. Cette prestation est facturée au prix unitaire de 20 euros TTC (pour toute réussite à l'examen après le 01 janvier 2018). Si vous choisissez cette option, nous avons besoin des documents suivants :

- ✓ La photocopie de votre pièce d'identité recto verso (visible et lisible entièrement)
- ✓ D'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois. (Ex : facture)
- ✓ D'une ephoto d'identité conforme ANTS
- ✓ La photocopie de votre attestation de fin conduite accompagnée (dans le cadre de la conduite accompagnée)
- ✓ L'ASSR2

Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom :

- ✓ D'un certificat d'hébergement signé de l'hébergeant et de l'hébergé. (voir document type joint ci-dessous)
- ✓ De la photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant (visible et lisible entièrement)  
(Attention la facture, l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeant doivent impérativement être au même nom et prénom)

## CERTIFICAT D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e) M. NOM : \_\_\_\_\_

Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur, héberger, depuis plus de trois mois, à l'adresse ci-dessus indiquée

M. NOM : \_\_\_\_\_

Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé :